



Le 14 novembre 2018

Communiqué de presse de Jean-Marie MORISSET et Philippe MOUILLER, Sénateurs des Deux-Sèvres

Les sénateurs des Deux-Sèvres ont remis en cause la position de l'Assemblée nationale sur le dispositif des emplois saisonniers.

Ce dossier a fait l'actualité agricole de ces dernières semaines dans le département des Deux-Sèvres compte tenu de la décision du Gouvernement de supprimer l'exonération de charges patronales pour les emplois saisonniers de l'agriculture. En effet, les conséquences de cette mesure sont importantes tant pour la filière arboricole que pour les entreprises de maraîchage (*Melons*).

C'est pourquoi, les sénateurs, lors du débat sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale, ont remis en cause la position de l'assemblée nationale sur ce dispositif et ont voté à la presque unanimité le maintien du dispositif d'exonération des charges pour les employeurs agricoles de travailleurs occasionnels malgré l'avis défavorable du Gouvernement.

Au cours de la discussion, le sénateur Jean-Marie MORISSET, en lien avec son collègue Philippe MOUILLER, est intervenu pour regretter que les députés n'aient pas suivi la position de leur commission des affaires sociales qui avait voté en son temps le maintien de l'exonération.

Les députés LREM des Deux-Sèvres, par un récent communiqué, ont déclaré « *qu'ils demeuraient résolus au quotidien à soutenir le monde agricole* ». C'est pourquoi, les sénateurs des Deux-Sèvres comptent sur leur participation active pour soutenir la position du Sénat lorsque ce dossier viendra en dernière lecture à l'assemblée nationale.

Les parlementaires des Deux-Sèvres pourront alors être fiers d'avoir soutenu collectivement notre agriculture des Deux-Sèvres.

Jean-Marie MORISSET & Philippe MOUILLER
Sénateurs des Deux-Sèvres